

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2016**

<b>Date de la convocation : 10 mars 2016</b> Date d'affichage : 10 mars 2016	Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de votants : 7 Nombre de procuration : 3
<i>L'an deux mille seize, le 18 mars, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 10 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis Jean BOREL</i>	<b>Présents : BOREL Louis Jean, PEAGNO Jean-Pierre, Jonathan GRANON, MAZALAIGUE Joël</b> <b>Absents ayant donné procuration : VERNAY Thomas à BOREL Louis Jean, PAVIER Denis à PEAGNO Jean-Pierre, PELTIER Ludivine à GRANON Jonathan</b>
<b>Secrétaire de séance : Jean-Pierre PEAGNO</b>	<b>Absent(s) excusé(s) :</b>

**ORDRE DU JOUR** (ouverture de la séance à 19 heures 00)

1. Approbation du procès-verbal du 19 février 2016

La lecture des procès-verbaux des registres des délibérations du 19 février 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Délibération 1/2016 – 18/03/2016 – Indemnité de Maire et Adjointes au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la circulaire de la Préfecture de la Drôme en date du 14 janvier 2016 concernant les indemnités de Maire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique, des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L 2123-23 du CGCT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de fonction brutes maximales au Maire de GLANDAGE, Monsieur Louis Jean BOREL soit 17 % de l'indice 1015.**

Concernant les adjoints au Maire, au nombre de 2 pour la commune de GLANDAGE, le taux de l'indemnité de fonction brute fixée est de 6.6 % de l'indice 1015.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'indemnité de fonction des adjoints à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, au taux de 6.6 % de l'indice 1015, pour chaque adjoint.**

**TABLEAU ANNEXE accompagnant la délibération :**

Monsieur PEAGNO Jean-Pierre, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire percevra une indemnité de fonction brute annuelle de 3010.76 euros, Monsieur PAVIER Denis, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire percevra une indemnité de fonction brute annuelle de 3010.76 euros.

Le Conseil Municipal charge le Maire de gérer ce dossier et lui donne signature.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

3. Délibération 2/2016 – 18/03/2016 – Accord de principe – Elargissement de la RD539 – parcelle H 296

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande concernant l'élargissement de la Route Départementale 539 sur la parcelle H 296 propriété de la Commune, de la DTT de Châtillon en Diois, Centre d'Exploitation de CHATILLON EN DIOIS, Quartier Guignaise représenté par Monsieur Vincent BOUIX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un accord de principe à cette opération.

Le Conseil Municipal charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

4. Délibération 3/2016 – 18/03/2016 – Redevance Eau – Monsieur FORMISANO Edmond (caravane) parcelle G263 aux Maillefauds

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 19 février 2016 de Monsieur FORMISANO Edmond, au Conseil Municipal, demandant à la commune de ne plus être redevable de la redevance eau pour sa caravane implantée aux Maillefauds, parcelle cadastrée G 463. La caravane n'est plus occupée depuis plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Monsieur FORMISANO Edmond, à l'unanimité, de retirer l'alimentation d'eau (conduite) de sa maison d'habitation à la caravane, qui se situe sur du terrain privé.  
Dans l'attente des travaux effectués, Monsieur FORMISANO Edmond se doit de payer la redevance eau pour sa caravane.

Le Conseil Municipal charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

5. Délibération 4/2016 – 18/03/2016 – Subventions de fonctionnement 2016 aux associations

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les subventions de fonctionnement aux associations, au titre de l'année 2016 (imputation budgétaire 6574).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes aux associations, pour l'année 2016, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire :

- Association Vivre à domicile de DIE 150.00 €,
- APACH 30.00 €,
- Union des Vieux de France Glandage 300.00 €,
- Secours Populaire Diois 40 €,
- AFSEP de BLAGNAC (31700) 15 €,
- APF de VALENCE 15 €,

Le conseil municipal décide de verser la somme de 30 € à l'association Echo des Charrans pour légitimer l'association, et de prévoir 300.00 € pour l'association des Parents de Glandage et 300.00 € au Comité des Fêtes de Glandage.

Le conseil municipal charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

6. Délibération 5/2016 – 18/03/2016 – Construction Ecole – Avenant 1

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à la remise de l'APED II par TEXUS Architectes remis en janvier 2016 (mission du contrat de base accomplie), il a été demandé un APD III, qui est considéré par TEXUS Architecte comme une demande complémentaire pour ajuster le programme et le faire rentrer dans l'enveloppe de 300 000.00 € H.T.  
Le montant de l'avenant n°1 correspondant à l'APD III est de 4 140.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse par :

- 1 voix : abstention,
  - 6 voix : contre,
- l'avenant n°1 pour l'APD III de 4 140.00 € H.T.

Le conseil municipal demande à Monsieur Matthieu CORNET de l'entreprise TEXUS Architectes de CREST de revoir son avenant et son chiffré à la baisse. Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de renégocier le travail complémentaire.

Le conseil municipal charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

7. Délibération 6/2016 – 18/03/2016 – Convention de pâturage pluriannuelle de Pâturage à Monsieur Boris PATRY

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 30 novembre 2015 concernant une demande de convention pluriannuelle de pâturage de Monsieur Boris PATRY dont le siège d'exploitation est à Borne - 26410 GLANDAGE.  
Monsieur Boris PATRY est éleveur de chevaux.

Les parcelles concernées sont :

- Section B parcelle n°1 (la partie de la parcelle en aval de la piste),
- Section B parcelle n°6,
- Section B parcelle n°7,
- Section B parcelle n°20,
- Section A parcelle n°96,
- Section A parcelle n°98.

Les parcelles référencées ci-dessus sont soumises au régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à l'établissement d'une convention pluriannuelle de pâturage.

Cette délibération sera envoyée, après enregistrement en Préfecture de la Drôme, aux services compétents de l'Office National des Forêts, afin d'établir le plus tôt possible, la convention pluriannuelle de pâturage.

Le conseil municipal charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

8. Délibération 7/2016 – 18/03/2016 – Aides exceptionnelles aux Collectivités Territoriales – Dossier SCHEMA DIRECTEUR – Réserve Parlementaire 2016 – 3 000.00 €

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur l'Ancien Ministre, Député de la Drôme, Maire de CREST Hervé MARITON a alloué une enveloppe "réserve parlementaire" au titre de l'année 2016, d'un montant de 3 000.00 € "à titre exceptionnel et non reconductible" concernant le projet : mise en place de compteurs d'eau du dossier Schéma Directeur. Cette somme allouée correspond au programme communal "SCHEMA DIRECTEUR".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette somme de 30 00.00 euros correspondant à la Réserve Parlementaire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

9. Délibération 8/2016 – 18/03/2016 – Programme annuel des actions liées à l'aménagement forestier pour l'année 2016, en forêt communale de Glandage

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à des ventes et échanges de terrains dans les années antérieures, des différents sont apparus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'étudier et de traiter au cas par cas, les prochaines demandes d'échanges et de ventes dans les hameaux de la commune.

Le conseil municipal charge le Maire de gérer cette décision commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

10. Délibération 9/2016 – 18/03/2016 – Convention de financement relatif au déploiement de la fibre optique à l'habitant sur le territoire de la Communauté des Communes du Diois

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention de financement relatif au déploiement de la fibre optique à l'habitant sur le territoire de la communauté des communes du Diois.

Le 18 avril 2014, la CCD a été autorisée à étendre ses compétences pour une compétence supplémentaire "communication électronique".

La présente convention définit les modalités de financement de la création du réseau fibre optique à l'habitant (FTTH).

Le financement se décompose selon deux parties distinctes :

- une partie fonctionnement obligatoire qui sera appelée auprès de chaque commune pour 50 % en fonction du nombre de prises de la commune. Le montant annuel de participation obligatoire au budget de fonctionnement se calcule de manière forfaitaire et repose, d'une part, sur le nombre d'habitants de l'EPCI (0.40 €/hab/an), et d'autre part, sur le nombre de prises à réaliser sur la durée du déploiement (2 € / prise à construire/an).

- une partie investissement qui sera appelée en fonction des déploiements effectifs des prises sur les communes. La participation de la CCD en investissement fera l'objet, chaque année, d'un appel à subvention d'investissement de la part d'ADN. Elle dépendra du nombre de prises déployées sur le territoire et par conséquent sur les communes membres.

Chaque année, au premier trimestre de chaque année civile, la CCD adressera le montant de la participation à chaque commune pour la partie fonctionnement.

Pour l'année 2016, la commune de Glandage doit prévoir au budget primitif le montant de 163.60 € , correspondant à la participation de fonctionnement. Celle-ci étant pour une part basée sur le nombre d'habitants, elle pourra varier selon les dernières données INSEE à prendre ne compte pour la commune.

Pour la partie investissement, la CCD fera des appels en fonction des données transmises par ADN.

Pour l'année 2016, la commune de Glandage doit prévoir au budget primitif la somme de 2 145.00 € H.T ou 2 574.00 € TTC correspondant à la dépense d'investissement pour 1 an. L'appel de participation pour la commune de Glandage est de 21 450.00 € H.T sur 10 ans.

La CCD transmettra au plus tôt toutes les données financières permettant d'inscrire les crédits nécessaires sur les budgets des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Le conseil municipal charge et donne signature au Maire pour signer la dite convention qui entrera en vigueur dès sa signature pour une durée indéterminée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

11. Délibération 10/2016 – 18/032016 – Enregistrement conventions pour autorisation de pose en terrain privé de canalisations publiques d'eaux usées

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire enregistrer auprès d'un Notaire (Maître DERBIAS à DIE 26150) les diverses conventions pour autorisation de pose en terrain privé de canalisations publiques d'eaux usées, concernant le dossier Assainissement Le village - Le Château.

Les frais sont à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition, charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Registre des délibérations du conseil municipal

<b>Emargements des membres du conseil municipal du 18 mars 2016</b>	
<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signature</b>
Joël MAZALAIGUE,	
Thomas VERNAY,	Absent ayant donné procuration à Louis Jean BOREL
Ludivine PELTIER,	Absente ayant donné procuration à Jonathan GRANON
Denis PAVIER, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Absent ayant donné procuration à Jean-Pierre PEAGNO
Jonathan GRANON	
Louis Jean BOREL, Maire	
Jean-Pierre PEAGNO, 1 <sup>er</sup> adjoint	